Droit de vote des détenus : «Des urnes dans les prisons, un problème de volonté politique»

02/05/2017 à 14h19

A quelques jours de l'élection du nouveau président de la République, Jean-René Lecerf, président de la commission du livre blanc sur les prisons, rappelle les enjeux du vote des détenus.

Selon vous, voter contribue-t-il à la réinsertion des détenus ?

Ça fait longtemps qu'on le pense. Les détenus ne s'en fichent pas autant qu'on le croit. Permettre de voter, ça rend votre honneur et votre dignité de citoyen, tout en enclenchant une logique de réinsertion. Depuis plusieurs années, les personnes condamnées ne se voient plus retirer de façon automatique ce droit. Certes, la loi pénitentiaire de 2009 [par Michèle Alliot-Marie et Rachida Dati, ndlr] a permis de lever un certain nombre d'obstacles mais pas tous, loin de là. La procuration reste notamment difficile à mettre en œuvre même s'il existe des initiatives intéressantes, avec notamment l'association du Génépi.

La solution serait donc d'installer des urnes dans les prisons ?

Si on veut une participation correcte dans les centres pénitentiaires, c'est la seule solution et honnêtement, je ne vois pas quel traumatisme ça susciterait pour l'organisation, d'autant qu'il n'y a besoin d'aucun texte, il suffirait d'appliquer la loi de manière compréhensible. C'est donc un

problème de volonté politique et si le garde des Sceaux le veut, c’est dans ses possibilités.

Pour les municipales, ça dérange, car dans certaines communes la population carcérale est plus importante que le reste. Il faudrait donc trouver des dispositions spécifiques pour les élections locales. Après, il est vrai que dans les prisons, l’atmosphère y est difficile. Certains établissements sont de vraies cocottes-minute. C’est sans doute plus difficile à mettre en œuvre dans la maison d’arrêt de Villepinte où il y a plus de 200% d’occupation, plutôt que dans les établissements pour peine où un numerus clausus, de fait, s’applique.

(…) Libération